

Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
presidence@savoie.cci.fr

GRAND CHAMBERY
Madame Isabelle DUNOD
Vice-Présidente chargée de l'urbanisme
106 ALLEE DES BLACHERES
CS 82618
73026 CHAMBERY CEDEX

Objet : Modification de droit commun n°5 du PLUi HD de Grand Chambéry
Chambéry, le 09/04/2025

Madame la Vice-Présidente,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur **le projet de modification n°5 du PLUi HD de Grand Chambéry** et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec attention des pièces constitutives de ce projet et nous souhaitons vous faire part de nos remarques sur différentes évolutions envisagées.

Sur **l'OAP Vétrotex** valant règlement, nous relevons que la surface plancher à destination des commerces et services a été augmentée de 833m². Nous attirons votre attention sur l'importance d'assurer la complémentarité de cette nouvelle offre avec celle déjà présente en centre-ville de Chambéry. En effet, le développement de nouveaux pôles commerciaux pourrait fragmenter l'offre, affaiblir l'attractivité du centre-ville et fragiliser son rôle de centre-ville majeur.

En ce qui concerne **l'OAP Cassine Chantemerle**, nous notons que les commerces de destination sont désormais remplacés par de nouveaux commerces et services de proximité. L'implantation de cette offre, si elle est opportune, doit s'inscrire dans une stratégie globale intégrant la dynamique commerciale existante en centre-ville, afin de ne pas fragiliser les activités commerciales déjà en place. Il peut être également pertinent d'intégrer le volet mobilité dans la réflexion, afin de faciliter l'accès à ces nouveaux commerces.

Quant au changement de zonage au chef-lieu **des Déserts et dans les hameaux des Mermets, de Labiaz et des Bouvards**, nous prenons acte de la possibilité d'accueillir des commerces de détail et des activités de restauration. Toutefois, nous insistons sur l'importance de :

- **Evaluer, en amont, la viabilité économique** des futures activités afin de s'assurer que ces commerces répondent à un besoin réel de la population et puisse ainsi trouver une rentabilité économique,
- **Garantir la complémentarité des activités** entre ces différents hameaux, compte tenu de leur proximité, afin de favoriser une dynamique commerciale cohérente et équilibrée.

La CCI Savoie a déménagé ! depuis le 24/02, retrouvez-nous à Savoie Technolac !

Les équipes de la CCI Savoie se tiennent à votre disposition afin de réaliser des études préalables et échanger sur ces différents sujets.

Les autres évolutions envisagées n'appellent pas de remarques de notre part.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations qui ont pour seul souci la préservation de l'équilibre territorial et le développement du tissu économique local.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc BEGGIORA